

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B499-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B499

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Vitrolles CAP Horizon - Mandatement de la SPLA Pays d'Aix Territoires pour solliciter des subventions auprès du FEDER

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_12

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Loïc GACHON

Co-rapporteurs : Roger PELLENC

Joël MANCEL

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Vitrolles CAP Horizon – Mandatement de la SPLA Pays d'Aix Territoires pour solliciter des subventions auprès du FEDER

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme opérationnel FEDER -FSE 2014-2020, le FEDER a lancé un appel à propositions pour financer des projet permettant d'augmenter le report modal sur les transports collectifs.

Le projet Vitrolles CAP Horizon dans son volet mobilité est éligible à ce programme. Par délibération n°2015_B235, la CPA a missionné la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la mise en œuvre de ce projet. A ce titre, cette dernière devra déposer les dossiers de demande de subventions auprès du FEDER.

Exposé des motifs :

Pour la période 2014-2020, le FEDER a lancé un programme opérationnel dont l'objectif général est de stimuler l'emploi, en agissant sur les 3 leviers d'actions suivants :

1/ soutenir l'emploi dans les PME régionales et créer les emplois de demain

- 2/ préserver et valoriser les ressources de la région dans une optique patrimoniale autant qu'économique
- 3/ donner à chacun les moyens de s'inscrire dans une dynamique d'emplois en investissant pour cofinancer les politiques régionales de formation professionnelles

Ces actions se traduisent en 5 axes stratégiques prioritaires eux-mêmes déclinés en objectifs thématiques associés à différentes Priorités d'Investissement (PI) :

- Axe prioritaire 1 : Recherche, innovation, PME
- Axe prioritaire 2 : Développer l'économie et les services numériques
- Axe prioritaire 3 : Transition énergétique – valorisation durable des ressources
- Axe prioritaire 4 : Inclusion sociale par l'emploi
- Axe prioritaire 5 : Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020, s'est engagée à « **investir pour la transition énergétique** ».

L'axe 3 correspond à l'objectif thématique général 4 : **soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs** et se décompose en 4 PI associées à un objectif spécifique :

- **PI 4a** : favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Objectif spécifique : augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie régionale

- **PI 4c** : soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Objectif spécifique : accroître la performance énergétique du logement et des bâtiments publics

- **PI 4d** : développer et mettre en œuvre des systèmes de distribution intelligents qui fonctionnent à basse et moyenne tension

Objectif spécifique : réaliser des économies d'énergies grâce à des systèmes intelligents

- **PI 4e** : Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Objectif spécifique : augmenter le report modal sur les transports collectifs.

40 % des crédits de l'axe 3 de la période 2014-2020 qui seront dédiés au soutien au déploiement de mode de transports durables.

Un appel à proposition a donc été lancé fin 2015 pour pouvoir émarger à ces fonds européens.

Les projets proposés devront contribuer à :

- augmenter la fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs sur la bande littorale des 3 grandes métropoles (Toulon, Nice, Marseille), de l'aire urbaine avignonnaise, et du ferroviaire régional,
- et/ou augmenter la part modale des transports collectifs raccordés à un pôle urbain, dans les déplacements au quotidien.

Les actions soutenues relèvent de 2 typologies :

- 1ère typologie :

- création, modernisation, réhabilitation ou extension de pôles urbains d'échanges multimodaux permettant l'utilisation du pôle par un plus grand nombre de modes, de réseaux ou d'usagers, ou permettant une meilleure desserte des zones économiques et d'emplois mal desservies et pérennes
- amélioration de l'accessibilité des pôles d'échanges urbains, création, extension de parking dans des pôles d'échanges urbains, notamment dans les quartiers sensibles

- 2ème typologie : outils d'exploitation visant à l'interopérabilité des réseaux : tarification, billettique, ... outils d'optimisation de l'interconnexion.

Les réalisations doivent viser en priorité :

- les gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges
- la diminution annuelle des émissions de gaz à effet de serre.

Les études comme les travaux concourant à la mise en œuvre du projet sont éligibles au financement.

Le taux de financement du projet peut aller jusqu'à 50 % du montant des dépenses éligibles.

Le projet Vitrolles CPA Horizon porte les ambitions suivantes :

- améliorer le fonctionnement de la gare, structurer l'espace et favoriser la mixité fonctionnelle du secteur en lien avec le centre ville, Airbus Hélicopters et l'Aéroport,
- impulser une nouvelle dynamique économique des zones de la Couperigne et des Estroublans en lien avec le projet Henri Fabre.

Aux enjeux majeurs identifiés :

- en matière de développement économique : créer une zone d'activités attractive et sélective
- en matière de développement des mobilités : améliorer l'accessibilité du secteur et en particulier de la gare VAMP et les mobilités au sein d'un territoire métropolitain

En matière de mobilité, CAP Horizon apporte les réponses suivantes, afin de désenclaver la gare VAMP au service du développement économique :

- extension du BHNS pour le raccrocher à la gare
- création de liaisons piétonnes vers les centres de vie et d'emplois
- création d'un pôle d'échanges sur le plateau des Estroublans : gare routière, parking silo, - services voyageurs
- création d'un lien direct sur la cuesta reliant Couperigne et Estroublans (escalator / ascenseurs)
- amélioration des accès routiers.

L'objectif est d'intégrer la gare au sein d'un pôle d'échanges multimodal de rayonnement régional ;

Ce qui correspond parfaitement aux orientations de l'appel à proposition lancé par le FEDER dans le cadre de sa PI 4e « augmenter le report modal sur les transports collectifs ».

Le coût total du projet CAP Horizon est de 65 millions d'euros dont 19 millions pour l'amélioration de la mobilité. La subvention potentielle par le FEDER sur les dépenses éligibles est de l'ordre de 7 millions d'euros (sous réserve de la disponibilité des crédits et de l'obtention du taux maximum).

Par ailleurs, l'obtention d'une aide du FEDER déclenche l'attribution d'une aide régionale.

Compte tenu des critères administratifs relatifs au dépôt des dossiers de subventions (durée limitée à 36 mois pour la réalisation des prestations, la personne habilitée à déposer le dossier doit être celle qui paie les prestations), les dossiers doivent être déposés par la SPLA Pays d'Aix Territoires et il semble opportun de déposer 2 demandes :

- une concernant les études
- une concernant les travaux.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels et notamment la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

Vu la délibération n°2015_A076 du Conseil communautaire du 21 mai 2015 approuvant le dossier de création de la ZAC Vitrolles CAP Horizon ;

VU la délibération n°2015_B235 du Bureau communautaire du 11 juin 2015 approuvant le contrat de concession avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la mise en œuvre du projet Vitrolles CAP Horizon ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et mobilité en date du 14 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ENJOINDRE** la SPLA Pays d'Aix Territoires en tant que concessionnaire de l'opération Vitrolles CAP Horizon à déposer deux dossiers de subventions auprès du FEDER, un au titre des études et un au titre des travaux ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter tout financement nécessaire auprès des partenaires institutionnels.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Vitrolles CAP Horizon - Mandatement de la SPLA Pays d'Aix Territoires pour solliciter des subventions auprès du FEDER

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

04 NOV. 2015